

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°12/2022**

Date convocation : 14.03.2022
Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Mesdames : Line GAL Adjoint - Véronique GALI - Agnès VRINAT JEANNEAU

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Gérard CAFFORT - Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND - Patrick LOISEL - Norbert RIEUSSET Adjoint.

Procuration (s) : Régis COMBERNOUX à Marc LARROQUE, Paul MARTIN à Patrick LOISEL

Absentes : Florise PADER – Véronique FONTENEAU – Olivier MORICEAU

Secrétaire de séance : Agnès VRINAT JEANNEAU

Objet : Affectation du résultat 2021 – Budget annexe services Eau et Assainissement

Conformément à l'instruction M49, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement de 2021 au budget primitif annexe du service Eau et Assainissement.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte administratif du budget Eau et assainissement, de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion du service présentent comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		63 914,11		71 017,44
Opérations de l'exercice	258 030,21	202 419,23	118,271,01	119 816,87
TOTAUX	258 030,21	266 333,34	118,271,01	190 834,31
Résultats de clôture	0,00	8 303,13	0,00	72 563,30
Restes à réaliser	32 540,00	63 435,15	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	32 540,00	71 738,28	0,00	72 563,30
RESULTAT DEFINITIF	0,00	39 198,28	0,00	72 563,30

RESULTAT D'EXECUTION**-55 610,98****1 545,86**

- Un excédent de la section de fonctionnement de 72 563,30€
- Un excédent de la section d'investissement de :
 - o hors reste à réaliser, excédent de 8303,13€

Conformément à l'instruction M49 et à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'affecter à présent le résultat excédentaire de la section

Celle-ci présentant un solde global positif, il vous est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021, libre d'affectation, de la manière suivante :

REPORTER l'excédent de fonctionnement du compte administratif du service eau et assainissement de 2021 au compte 002 pour 72 563,30€

REPORTER l'excédent d'investissement du compte administratif du service eau et assainissement de 2021 au compte 001 pour 8 303,13€

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, relatifs à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu la délibération n°10/2022, prise séance tenante, portant approbation du compte de gestion 2021 du budget service Eau et assainissement, de Monsieur le receveur municipal,

Vu la délibération n°11/2022, prise séance tenante, portant approbation du compte administratif 2021 du budget service Eau et assainissement,

Considérant les restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement arrêtés le 10 janvier 2022,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes de la section d'investissement réalisé en 2021 au budget service Eau et assainissement, a donné lieu à un excédent 8 303,13€,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement réalisées en 2021 au budget service Eau et assainissement a donné lieu à un excédent 72 563,30€,

Considérant qu'il n'y a besoin de couvrir les dépenses en fonctionnement et en investissement,

Le conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE REPORTER les excédents d'investissement et de fonctionnement décrit ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Marc LARROQUE

